



Final Way agit uniquement par absorption foliaire des adventices.

Final Way a un effet de contact.

Final Way n'a aucune action racinaire.

Final Way est sans effet sur les germinations ultérieures des graines d'adventices.

Final Way entraîne une perturbation du métabolisme de l'ammonium.

Il y a accumulation d'ammoniaque, puissant poison cellulaire.

Simultanément, la photosynthèse est fortement inhibée.

Final Way provoque la décoloration des parties vertes des adventices qui se flétrissent par la suite. Les parties herbacées seront détruites.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs : 8,3 l/ha.

Désherbage total des zones non cultivées : 8,3 l/ha.

Champ d'activité

Final Way contrôle la plupart des adventices annuelles, bisannuelles présentes et les semis de vivaces.

- graminées : folle avoine, vulpin, pâturin annuel, pâturin commun, agrostide, brome, panic, sétaire, digitale.

- dicotylédones : amarante, capselle, érigeron du Canada, laiteron, sénéçon, myosotis, coquelicot, épilobe, pourpier, lamier pourpre, ravenelle, moutarde, mouron des oiseaux, mouron des champs, gaillardet, trèfle, pensée sauvage, renouée, mousse, véronique.

- Appliqué sur des adventices vivaces, il détruit leur appareil aérien. Le système racinaire n'ayant pas été atteint, un redémarrage ultérieur de la végétation est possible : Les espèces vivaces contrôlées sont : sorgho d'Alep, canne de Provence, paspalum, prêle, roseaux, ronces, et tous les semi-ligneux.

Final Way appliqué sur des organes non pourvus de chlorophylle (racines, troncs) ne provoque aucune destruction. Si des parties herbacées chlorophylliennes sont touchées lors de l'application, seules les parties touchées seront marquées sans destruction de la plante.

Mode d'emploi

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.

- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.

- Terminer le remplissage et mettre en agitation.

- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Dose(s) Recommandée(s)

Final Way s'utilise à la dose de : 8 l/ha.

Par temps poussant, la dose peut être ramenée à : 6,5 l/ha.

Matériel utilisé	Surface traitée	Produit / Dose	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10 000 m ²	6,5 à 8 litres	300 litres
Pulvérisateur à dos	100 m ²	65 à 80 ml	5 litres

Conditions de traitement

Final Way a son efficacité optimale en traitant sur végétation "poussante". Les meilleurs résultats sont obtenus en appliquant Final Way par temps chaud (température > 15°C), avec humidité élevée, et sur adventices bien développées.

Par température plus fraîche, l'action du Final Way sera plus longue à se manifester.

Application

Lors de l'application du Final Way il faut éviter des projections directes ou indirectes sur les cultures à préserver. Final Way s'applique par pulvérisation foliaire en plein.

Le matériel de pulvérisation devra être équipé de buses à jet plat ou miroir.

Final Way permet les traitements soit en plein, soit en jet dirigé, ou avec cache protecteur.

Pour éviter la dérive sur des zones non désirées, travailler avec une pression inférieure à 2 bars.

Intervalle de sécurité

Un délai de 3 heures sans pluie après le traitement est nécessaire pour éviter tout risque de lessivage du traitement.

Recommandations particulières

Ne pas traiter sous abri.

Précautions à prendre

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Au cours de l'emploi

- ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire .

- porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.

- ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.

- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement . En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

- lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.

- traiter en absence de vent.

- ne pas pulvériser trop près des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

- ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

- pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.

- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.

- Pour les bidons plastiques rigides de 0 à 25 litres il existe une collecte ADIVALOR; vous renseigner auprès de votre distributeur.



Herbicide

Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT)
Désherbage Total (DT)

Herbicide

Contient 120 g/l de glufosinate-ammonium
sous forme de concentré soluble (SL)

AMM N° 9700349

5 Le

120 g/l de glufosinate-ammonium SSCL = sans classement

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04.72.85.42.93
ou pouvant être consultée sur www.club-vert.com.
N°appels d'urgence 24h/24h 04.72.85.25.25

Important : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

© Marque déposée Bayer



Bayer Environmental Science
A Business Group of
Bayer CropScience